

Le 11 décembre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Wallonie modernise les Chèques-Entreprises pour accélérer la croissance des PME

Le Gouvernement wallon a adopté, en première lecture, l'avant-projet de décret réformant les Chèques-Entreprises.

Objectif : un dispositif plus simple, moderne et transparent pour soutenir l'entrepreneuriat.

Des améliorations majeures :

- **Plateforme numérique unique et modernisée** pour introduire les demandes, suivre les parcours des bénéficiaires et sécuriser les paiements.
- **Catégories d'aides clarifiées** : formation, conseil stratégique et accompagnement.
- **Encadrement renforcé des prestataires** avec mise en place des Centres d'avis métier (chargés d'évaluer, labelliser et suivre les prestataires), de critères harmonisés et de mécanismes d'évaluation via la plateforme unique.
- **Gouvernance stabilisée** avec un comité chargé de la coordination du dispositif, du suivi stratégique et de la cohérence avec l'ensemble des acteurs publics concernés.
- **Contrôle modernisé sanctions** graduées et mécanismes de récupération en cas d'infractions (amendes administratives, mesures de suspension, retrait ou récupération d'aides.)

« Avec cette réforme, nous plaçons les entrepreneurs au cœur de nos priorités. Des aides plus simples, plus efficaces pour booster l'innovation et la croissance en Wallonie, tout en garantissant une gestion rigoureuse des fonds publics. Nous voulons offrir aux PME un cadre clair, digitalisé et sécurisé, qui leur donne confiance pour investir, se former et se développer. C'est ainsi que nous accompagnons notre économie aux défis de demain et renforçons la compétitivité wallonne » conclut Pierre-Yves Jeholet.

CONTACT PRESSE

Nicolas Reynders | Porte-parole de Pierre-Yves Jeholet
0473/27.14.79 – nicolas.reynders@gov.wallonie.be